

# EXPOSITION - CONCOURS PHOTOS PROJETEES DU CLUB PHOTO DE LA NORVILLE



**SAMEDI 12 MAI 2018 , 20h30**  
**THEME UNIQUE : L' ARCHITECTURE**

Adresse de la salle Pablo Picasso : chemin de la Garenne ( salle habituelle )  
Parking à 50 m rue Victor Hugo ou piscine.

Tel : moley béatrice 06.68.60.10.98. / Beatrice.moley@free.fr

## REGLEMENT

Article 1 : L'exposition est ouverte aux Clubs et Associations photographiques d'amateurs. La participation est gratuite.

Article 2 : Les photographies présentées seront sous format numérique uniquement .

Article 3 : fichiers acceptés : tout format entrant dans un rectangle de 1920 x 1080 pixels maximum , compression jpg , 4Mo maximum, sans indication visible sur l'image .

Article 4 : Envoi des images ET du bordereau : avant le 6 mai , en utilisant le site wetransfer.com à l'attention de beatrice.moley@free.fr . envoi groupé par club .

merci d'envoyer un mail à part pour prévenir de votre envoi , en cas de problème avec Wetransfer.

Article 5 : Chaque auteur pourra proposer 1 SEULE photo par catégorie, c'est à dire 1 en couleur et 1 en n&b .

Article 6 : Après une 1ere projection sous forme de diaporama, les photos seront projetées 1 par 1 et le public , qui aura reçu au préalable une feuille de vote , choisira si l'on garde ou non chaque photo pour un second tour ( n° entouré = on garde, n° barré = on ne garde pas )

Une fois les photos couleurs choisies, le même principe s'appliquera aux photos n&b .

Puis une pause vous sera proposée avec boissons et grignotages afin de procéder au dépouillement.

Les 15 photos de chaque catégorie ayant reçu le + de votes sont conservées.

pour le second tour, ces 15 photos seront à nouveau projetées 2 fois afin que le public en choisisse 3 ( sans ordre de préférence) . chaque vote rapporte 1 pt à la photo.

Après une courte pause pour dépouiller les nouveaux bulletins de vote, les résultats seront proclamés :

Meilleure photo du public couleur et n&b .

Prix du jury couleur et n&b ( choisi par les membres du club photo avant la projection )

Article 7 : Un même auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix par catégorie .

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit de publier dans les revues et journaux d'informations locale, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt de l'exposition, sauf dans le cas où la mention spécifique "Reproduction interdite" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve.

Article 9 : Le club organisateur se réserve le droit de retirer toute photo à caractère tendancieux ou risquant de dénaturer le but artistique de l'exposition.

Article 10 : Les exposants garantiront que les photos présentées sont exemptes de tout droit et ne lèsent en aucune manière une personne physique ou morale.

Article 11 : Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

## CALENDRIER :

envoi des photos : **Avant le 6 mai .**

projection : Samedi 12 mai à 20h30

Remise des prix : Samedi 12 mai vers 22h